

02.05 L'informalité et le vivre-ensemble

Une analyse à partir de la filière des déchets à Ouagadougou

Par **SORY Issa**, Enseignant-Chercheur à l'Université de Koudougou (Burkina Faso)

Ouagadougou est une ville qui connaît une forte croissance démographique, si bien que la qualité des services se dégrade. Depuis 2005, les autorités de la ville, en lien avec la Banque mondiale, ont entrepris de mieux organiser le service de ramassage des déchets. Mais le secteur informel n'entendait pas être exclu du processus de gestion et a obtenu sa participation.

02.06 L'assassin, l'urbaniste et le réfugié. La crainte de l'accueil, miroir de villes en rétrospectives

Séminaire Architecture et sociétés de Tournai en Belgique

Par **Sébastien Verleene**, enseignant-doctorant à l'Université catholique de Louvain

Les questions du vivre-ensemble se placent, pour l'Europe, dans un double contexte paradoxal : l'accueil des réfugiés et les tensions communautaires qui font écho à la vague d'attentats. À l'échelle de la petite ville de Tournai en Belgique qui accueille entre 500 et 800 demandeurs d'asile, l'article analyse les regards des réfugiés sur la ville qui les accueille et particulièrement sur les espaces publics. Il montrera la richesse du dialogue à établir tant pour les questions d'aménagement urbain que pour retrouver le sens du vivre-ensemble.

02.01 Espace(s) public(s) d'Alger: les signaux faibles d'une reconstruction spatiale et d'une construction politique¹

Par **Dr Aniss M. Mezoued**, École Polytechnique Fédérale de Lausanne et Université catholique de Louvain

La question du vivre-ensemble nous paraît difficile à aborder sans passer par un questionnement sur l'espace public. Ce dernier est le support des rencontres, des échanges et des interactions entre les citoyens. C'est à travers lui que s'expriment des cultures et des idées et que se construisent des modes de vie et des savoirs vivre urbains. L'espace public se construit dans le temps long de la fabrication de la ville en articulant entre elles les différentes dimensions qui le caractérisent et qui, ensemble, offrent, ou non, les conditions de ce vivre-ensemble dans la paix, la diversité et le respect mutuel.

À Alger, cette construction de l'espace public, et par conséquent des conditions du vivre-ensemble, est un processus encore à l'œuvre. Il est l'objet de dynamiques de transformation qui impliquent différentes dimensions (spatiale, culturelle et politique). Sa construction s'inscrit dans le temps long de l'histoire algérienne et semble, par conséquent, montrer des signes d'inertie dans le temps présent. C'est du moins ce que laisse entendre le récit dominant, qui a été intériorisé et repris par l'ensemble des acteurs concernés par la production de la ville (pouvoirs publics, acteurs privés et société civile). À tort ou à raison, ce récit attribue à l'espace public tous les maux de la ville, en rejetant la faute sur une sorte d'inertie de l'État, qui ne prendrait pas les mesures nécessaires pour construire cet espace. Ce récit est fondé sur l'observation des tendances lourdes, qui, en effet, laissent apparaître un manque d'aménagement des espaces, de structuration et de continuités, ainsi qu'un manque de gestion et d'entretien. Ces tendances laissent apparaître également une transformation des pratiques ; une méfiance vis-à-vis de l'« autre » ; des tensions entre « l'État » et la société civile et, tout simplement, un manque d'appropriation de l'espace public spatial, mais également politique.

Avant de poursuivre cette analyse de l'exemple d'Alger, un petit détour par des définitions s'avère nécessaire afin de donner les clés de lecture sur cette notion d'espace public. Cette dernière se conjugue aussi bien au singulier qu'au

pluriel afin d'exprimer au mieux sa complexité. Au singulier, elle fait référence à l'espace public au sens habermassien du terme : il s'agit d'un espace de débat et d'expression des idées qui constitue l'un des éléments fondamentaux de la démocratie (Habermas, 1978 ; Paquot, 2009). Au pluriel, elle fait référence aux espaces ouverts de la ville, constitués par les rues, les places et les parcs, ainsi que par les centres commerciaux et les équipements publics (Paquot, 2009). Les espaces publics sont souvent définis par leur statut juridique et par opposition aux espaces privés. Ils sont également définis par une série de caractéristiques, dont celles qui nous intéressent ici : l'accessibilité et le bien commun.

L'accessibilité à tous, qui, d'après Isaac Joseph, définit si un espace est public ou non, est une caractéristique qui pose une série de problèmes aujourd'hui. Premièrement, à cause de la libéralisation économique qui a donné naissance à de nouveaux lieux, tels que des centres commerciaux ou des complexes immobiliers, qui sont des espaces privés, mais qui offrent une accessibilité qui peut être entièrement libre comme elle peut être contrôlée ou restrictive. Ensuite, à cause de l'insécurité due à la criminalité dans certaines grandes villes ou à la montée du terrorisme, comme en Algérie pendant les années 1990 mais également à l'échelle internationale. Ceci entraîne une hypersécurisation de l'espace public, qui mène à son tour à des restrictions d'accès à certains lieux. Enfin, en raison de l'augmentation de l'hétérogénéité sociale, qui semble entraîner une montée des conflits d'ordre idéologiques, culturels et religieux. À ce sujet, la question du voile en France est particulièrement représentative. La liberté d'accès à tous à l'espace public y est remise en question pour une certaine catégorie de la population.

La seconde caractéristique qui nous intéresse est celle de bien commun. En effet, on tient souvent pour acquis le fait que l'espace public est un bien commun, du fait, entre autres, de son statut juridique et du rôle de l'État comme garant de la chose publique. Pourtant, la publicité des espaces publics ne dépend que de ce que l'on décide collectivement d'en faire (Declève, 2002). Elle renvoie à la nature même de l'objet, mais aussi à l'organisation et à la gouvernance qui est mise en place autour de ces espaces publics.

Ces quelques éléments de lecture nous permettent de revenir au cas d'Alger et de décortiquer la réalité et les dynamiques de ses espaces publics. Pour ce faire, il faut remonter le fil de l'histoire et du temps long de la construction de ces espaces, car l'histoire singulière de l'Algérie, faite de rebondissements, d'instabilité et de luttes idéologiques, a influencé directement la manière dont les espaces publics sont construits et vécus aujourd'hui.

Pour bien comprendre, il faut remonter avant le début de la colonisation française en 1830. La ville était faite d'un dédale de ruelles étroites, d'impasses et de quelques rares petites placettes. Les espaces publics y étaient vécus et représentés suivant deux figures principales, qui sont celles de la *houma* et du *beylek*. La *houma*, pour commencer, signifie quartier, mais dans un sens beaucoup plus large. C'est une sorte d'interface entre l'espace privé de l'intime - la maison, et l'espace « public » du *beylek*. C'est dans cet espace que les liens sociaux se tissent. La manière d'y vivre y est différente d'ailleurs. On y retrouve plus d'implication des habitants dans l'entretien des rues et leur nettoyage par exemple. C'est ici également que se font le contrôle social et la sécurisation de l'espace par les habitants. Aujourd'hui, le concept de *houma* est encore d'usage. C'est une constante de l'espace public algérois, même si elle s'est progressivement affaiblie avec les mouvements migratoires de la campagne vers la ville, avec les nouveaux lotissements et quartiers et avec l'affranchissement

progressif de certaines pratiques traditionnelles. Malgré cela, la *houma* reste le symbole de ce que sont les espaces communs de la ville d'Alger.

Photo 1 : Vue aérienne des espaces publics du centre historique (photo de Halim Faïdi et Kaïs Djilali)



La seconde notion, le *beylek*, est l'appellation donnée à l'administrateur de l'Empire ottoman (1519-1830). Par extension, ce terme désigne l'espace qu'il administre et donc les espaces ouverts de la ville. Ils sont considérés comme étant la propriété du *beylek* et non un bien commun. Il s'est donc construit, pendant trois siècles de domination ottomane, une représentation de cet espace comme n'appartenant pas à ses habitants. Cette idée va se renforcer pendant les périodes qui ont suivi. D'abord, pendant la période coloniale (de 1830 à 1962), les pouvoirs organisateurs de l'époque avaient produit une ville pour les Européens à laquelle les « indigènes » n'avaient pas accès. Ensuite, à l'indépendance du pays en 1962, la nationalisation des biens immobiliers et fonciers a flouté la frontière entre public et privé, étant donné que tout était propriété de l'État. De plus, la politique du parti unique et le côté autoritaire de la gouvernance postindépendance ont donné peu de place à la contestation politique, au débat et à l'affirmation des idées d'opposition. Enfin, la période de dix ans de terrorisme qu'a connue l'Algérie durant les années 1990 a induit la mise en place d'une politique sécuritaire menée par l'État. Ce dernier a confisqué l'espace public du centre en limitant ou en contrôlant l'accès aux espaces publics appartenant aux institutions et en imposant l'état d'urgence qui interdit toute occupation de l'espace public dans un but de revendication quelconque (Mezoued, 2010). Ces évolutions, combinées au fait que les pouvoirs organisateurs postindépendance se sont peu intéressés à la production d'espaces publics, ont entraîné un désintérêt en termes d'entretien et d'appropriation. Les expressions « ceci appartient au *beylek* », ou « c'est le *beylek* », encore d'usage aujourd'hui, sont utilisées pour justifier tout acte de vandalisme, de manque de civisme, ou simplement de désintérêt pour ces espaces. Elles désignent les espaces sur lesquels les habitants n'ont aucune prise et qu'ils se représentent comme propriété de l'État.

Pour être plus complet dans la description de l'espace public algérois, il nous paraît déterminant d'évoquer les luttes idéologiques qui animent la société. D'une part, les tenants d'une certaine forme de modernité, faite de libération des mœurs et sous influence occidentale. De l'autre, les tenants d'un conservatisme religieux qui a été renforcé pendant les années 1990. D'autres forces ont également une influence sur la société algérienne, mais celles citées ci-dessus ont un impact considérable sur la pratique de l'espace public algérois. L'idée, par exemple, d'imposer des plages « islamiques » qui interdiraient les maillots de bain, refait

surface chaque année depuis un certain temps, au début la saison estivale. Ceci remet momentanément en question l'accessibilité pour tous à certains lieux. C'est le cas également, dans le sens inverse, dans certaines piscines ou lieux de loisirs qui n'autorisent pas les voiles ou d'autres tenues vestimentaires. Les tenants de chaque idéologie tentent d'imposer leur modèle en fragilisant les conditions du vivre-ensemble dans la diversité.

Ces tendances lourdes de l'évolution des espaces publics algérois nous pousseraient donc facilement à croire qu'il s'agit ici des seules réalités et des seules dynamiques de production de la ville. Pourtant, en observant de plus près, nous pouvons constater l'apparition de signaux faibles (Cahen, 2011) d'autres dynamiques de production et d'appropriation des espaces publics d'Alger. Nous pouvons en identifier trois :

1. LE RÉINVESTISSEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA PART DES POUVOIRS ORGANISATEURS

En terme spatial, il est aisé aujourd'hui de constater que les seuls espaces publics qui fabriquent du lien et des continuités et qui offrent des espaces à l'échelle du piéton, et non de la voiture, sont les espaces publics de la Casbah et de la ville coloniale. Nous n'en retrouvons que très peu dans la périphérie. Cependant, depuis le début de l'étude du plan stratégique d'Alger à l'horizon 2030 (Vies-de-Villes, 2012), les autorités publiques manifestent un intérêt croissant pour la production de nouveaux espaces ouverts. Il n'est plus question de faire la ville uniquement par les infrastructures et le bâti, mais également en produisant des espaces à l'échelle du piéton. Le seul bémol, dans ce qui pourrait paraître comme un changement de paradigme dans l'urbanisme algérois, est que ces espaces sont pensés à l'échelle métropolitaine et insuffisamment à l'échelle locale. Ils sont pensés comme des équipements, parfois isolés, et qui ne fabriquent que très peu de continuités et de liens avec l'ensemble des espaces publics de la ville (Mezoued, 2015). Toutefois, l'avantage de ces nouveaux espaces réalisés, notamment celui de l'aménagement du front de mer, est qu'ils offrent les conditions d'une coprésence dans la diversité. Ceci est possible grâce à la qualité des aménagements spatiaux et au fait qu'ils soient ouverts à tous sans discrimination, et avec l'État comme garant d'une forme de sécurité. Du fait de l'appropriation qui en est faite, du respect des aménagements et du respect mutuel qui semble se manifester entre les usagers, ces nouveaux espaces publics, dont les formes ont déjà été produites auparavant et avec les mêmes résultats², sont, selon nous, annonciateurs d'un autre rapport possible au *beylek*.

2. L'AUTO-ORGANISATION DES HABITANTS ET LA FABRICATION SPATIALE DE LA HOUMA

Le second signal faible que nous relevons est celui de l'auto-organisation des habitants dans la production d'espaces communs. Premièrement, les quartiers dits informels, illicites, illégaux ou autres sont, contrairement à ce qui est véhiculé par le discours dominant, porteurs de dynamiques qui produisent un espace commun et une forme de conscience du bien commun. Ces quartiers sont de véritables *houmattes* (pluriel de *houma*) dans lesquelles les autorités publiques se désengagent, poussant les habitants à paver certaines routes, à les nettoyer et à en assurer la sécurité. Ils s'organisent pour embellir leur *houma*.

Photo 2: Quartier autoconstruit qui a profité de l'arrivée du tramway pour réorganiser son activité et s'adapter à la diversité de flux. La partie du quartier qui n'apparaît pas sur la photo a été réaménagée par les habitants eux-mêmes (photos de l'auteur)



Deuxièmement, nous retrouvons ce type de dynamiques en dehors des quartiers informels. Les cités de logement collectif et certains lotissements autoconstruits légalement reproduisent également cette dynamique. Par exemple, nous avons pu l'observer avec le mouvement de peinture des escaliers extérieurs dans différents quartiers et repris sur les réseaux sociaux. Ce phénomène a mené les habitants à nettoyer certains espaces et à investir collectivement dans leur revitalisation.

Ces dynamiques sont intéressantes, car elles créent une conscience collective et une appropriation d'un espace commun qui peut favoriser les conditions du vivre-ensemble. Cependant, c'est le cas dans la mesure où ces *houmattes* restent accessibles à tous. Or, il est possible, dans certains cas, que l'appropriation de l'espace par certains réduise l'accessibilité à d'autres.

Enfin, l'exemple le plus surprenant est celui de la mobilisation pour des causes environnementales qui se manifeste par des campagnes de nettoyage des plages, d'espaces verts et autres. Ici, la mobilisation collective dépasse le territoire de la *houma* pour empiéter sur ce qui relevait jusqu'à présent du *beylek*. Une nouvelle forme de conscience du bien commun semble naître.

3. L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

En 2011, nous avons, avec quelques amis, créé un groupe Facebook qui s'intitule « Occupons l'espace public ». Le but était d'appeler les Algérois, hommes, femmes, enfants, musiciens et poètes à occuper les rues, les places, les terrasses de cafés et les parcs d'Alger. L'idée était d'utiliser les arts pour encourager l'occupation de l'espace dans la diversité, et ce de manière quotidienne et non événementielle comme c'était déjà le cas. Ce groupe, qui a vu 4 000 inscrits en une nuit, est malheureusement né au moment des révolutions arabes et des tensions politiques dans l'espace public algérois. Les tentatives groupées d'occuper l'espace ont été associées à des regroupements à revendications politiques et l'initiative a été avortée.

Depuis, d'autres initiatives de ce genre sont nées à Alger. Il y a bien sûr les revendications politiques et syndicales qui sont de plus fréquentes malgré la répression policière, mais il y existe surtout des mouvements culturels qui sont révélateurs d'une volonté de changement dans l'usage et la pratique de l'espace public. Ces mouvements revendiquent un droit d'occuper les espaces publics

de la ville et l'espace public de confrontation des idées et du débat. Sans être complètement exhaustif, on peut citer ici quelques exemples qui nous paraissent significatifs.

Le festival Djaart, par exemple, a rassemblé pendant quelques jours des artistes autour de la fabrication de certains espaces publics à partir de matériaux recyclés. Le mobilier urbain et les graffitis qui ont été réalisés ont eu un impact considérable sur la place Ben Boulaid, en plein centre d'Alger. Ces actions ont permis à un espace ouvert, conséquence de l'effondrement de quelques immeubles, de devenir une véritable place. Il s'agit là d'une action ponctuelle, mais dont les conséquences sur le vécu des habitants sont considérables. Ce festival commence à se pérenniser et des actions sont organisées dans d'autres villes.

Ensuite, nous retrouvons le Collectif pour la Liberté de l'Action Culturelle et Citoyenne (CLACC), qui dans son action régulière à Alger tente d'amener la culture dans la rue. Ses membres, avec d'autres collectifs et artistes, ont notamment apporté leur soutien à l'artiste de rue Mohamed Doha, arrêté le 14 janvier 2016 par la police pour mendicité illégale. Leur action est à la fois revendicatrice d'un droit d'occupation de l'espace public et éducatrice en essayant de sensibiliser un maximum de personnes à la culture.

Photo 3: Théâtre de rue avec la troupe de Adila Bendimerad (photo du CLACC)



Enfin, nous aimerions terminer sur un mouvement qui est né sur les réseaux sociaux et qui appelle les femmes algéroises à sortir dans la rue vêtue du « hayek » traditionnelle¹⁹. Il s'agit d'une forme de revendication d'une certaine culture et d'une certaine identité, en réaction aux modèles vestimentaires que les deux modèles idéologiques évoqués précédemment tentent d'imposer. Sous des airs folkloriques, qui n'inquiètent pas les autorités, il y a une forme d'occupation de l'espace public politique au sens d'espace d'expression des idées et de revendication.

Ce bref exposé des dynamiques de l'espace public algérois nous montre bien que ces espaces sont en chantier perpétuel. L'évolution dans le temps long de l'histoire a mis en évidence des permanences, dont les figures du *beylek* et de la *houma*, mais montre aussi des variations qui n'apparaissent pas forcément dans les tendances lourdes sur lesquelles s'appuient le récit dominant et les discours officiels. L'espace public n'est pas figé et il n'y a pas que du désintérêt de la part des pouvoirs publics et de la société civile. Il y a de toute évidence des dynamiques peu visibles, mais qui sont porteuses de transformations. Les espaces publics sont progressivement reconstruits, à la fois par les pouvoirs publics et par des groupes de citoyens. Leurs actions non coordonnées gagneraient à se reconnaître mutuellement et à mieux se concerter.

L'espace public d'expression des idées, quant à lui, se construit progressivement depuis l'indépendance du pays. Jusqu'aux années 2000, il a fait essentiellement l'objet de revendications politiques et sociales portées par les partis politiques, les journalistes et les syndicats. Cependant, depuis quelques années, les mouvements culturels et artistiques semblent prendre de plus en plus de place. Ils revendiquent une présence dans les espaces publics et sont porteurs d'idées de changement qui mettent le vivre-ensemble au cœur des préoccupations.



1. Cet article est tiré d'une conférence "Espaces publics d'Alger et le chantier de l'espace public", donnée par l'auteur, à SciencePo Paris, Campus Moyen-Orient Méditerranée à Menton, le 04.02.2016.
2. On peut citer l'exemple de l'esplanade de Riad El Feth, réalisée au début des années 1990 et qui a induit le même type de phénomènes.
3. Le hayek est une sorte de voile blanc que portaient traditionnellement les femmes algéroises.

Références bibliographiques

1. Cahen P. (2011) *Signaux faibles mode d'emploi*, Paris: Eyrolles.
2. Declève B. (2002) *Coproduire une puissance publique d'intervention*. In: Declève B, Forray R and Michialino P (eds) *Coproduire nos espaces publics formation action recherche*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 69-83.
3. Habermas J. (1978) *L'Espace public*, Paris: Payot.
4. Mezoued A. (2010) Alger: du centre « confisqué » à l'éclatement des centralités. *Notes de Recherche*.
5. Mezoued A. (2015) *La mise en récit de l'urbanisme algérois, passé, présent, futur. À la recherche des conditions d'institution de l'espace public comme médiation et comme projet*.
6. *Cas du tramway d'Alger*, Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
7. Paquot T. (2009) *L'espace public*, Paris: La Découverte.
8. Vies-de-Villes. (2012) *Les projets qui transforment Alger*, Alger: Alternatives urbaines.